

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 17

Absents : 9

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 3

Votants : 20

- dont « pour » : 20

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt et un janvier deux mille vingt-deux se sont réunis en visioconférence sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine (*arrivée à la question n°3*), REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, GASTON Arnaud et FERRON Jean.

EXCUSES : Mme ALLEMANDI Florence *ayant donné pouvoir à M. ORTUNO Miguel*, Mme BANCILLON-BOE Fabienne, M. BARNEAUD Christophe *ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan*, M. OLIVERO Albert et M. CAPEL Denis *ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud*.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Délibération n°2022/05

OBJET : ACQUISITION D'UN BROYEUR A DECHETS VERTS MOBILE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2022 ET AUPRES DE L'ADEME-REGION DANS LE CADRE DE L'AAP BIODECHETS 2022

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT la réglementation qui oblige les collectivités à proposer des solutions de tri à la source des biodéchets d'ici le 31 décembre 2023 ;

CONSIDERANT l'implication de la CCVUSP dans la rédaction d'un PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés), d'une étude stratégique de gestion des biodéchets et d'un contrat d'objectifs « Prévention, tri des déchets et économie circulaire » avec la Région afin de réduire les tonnages de déchets ;

CONSIDERANT la volonté d'installer sur 2022-2023 des composteurs partagés de biodéchets dans toutes les Communes de la vallée ;

CONSIDERANT la nécessité de limiter les impacts environnementaux en proposant des solutions adaptées et en promouvant des comportements éco-responsables ;

CONSIDERANT la volonté de mettre en place des plateformes de proximité pour le dépôt et la gestion des déchets verts afin de réduire les volumes transportés et déposés en déchèterie ;

CONSIDERANT l'intérêt environnemental de réduire le transport de déchets verts bruts et ainsi les émissions de GES (gaz à effet de serre) ;

CONSIDERANT le besoin en broyat de déchets verts, à court terme, pour alimenter les futurs composteurs partagés ;

CONSIDERANT la nécessité d'acquérir un broyeur à déchets verts mobile afin de valoriser les branchages en broyat à destination du paillage et/ou du compostage avec un retour à la terre et participant ainsi à l'économie circulaire en circuit court ;

CONSIDERANT la possibilité de mettre ce broyeur à disposition des services techniques communaux pour leurs chantiers d'entretien d'espaces verts ;

VU le coût d'un broyeur mobile à déchets verts et d'une remorque à plateau évalué à **35 000 € HT** ;

CONSIDERANT l'opportunité de financer ce broyeur dans le cadre de la DETR 2022 et de l'appel à projets (AAP) biodéchets 2022 lancé par l'ADEME et la Région ;

Sur proposition du Vice-Président en charge de l'Environnement,
Après délibéré,

- **APPROUVE** le projet d'acquisition d'un broyeur mobile à déchets verts.
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires susceptibles de soutenir le projet, et notamment au titre de la DETR 2022 et de l'AAP biodéchets de l'ADEME-Région.
- **DIT** que le plan de financement de l'acquisition d'un broyeur à déchets verts pourrait être le suivant :

Envoyé en préfecture le 28/01/2022

Reçu en préfecture le 28/01/2022

Affiché le 28.1.2022

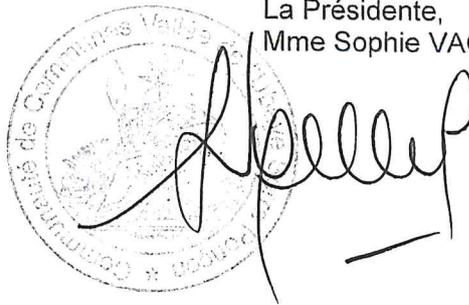
ID : 004-200072304-20220127-D202205B-DE

Financeurs	Pourcentage de participation	Montant sollicité
DETR 2022	75 %	26 250 €
ADEME-Région	5 %	1 750 €
Autofinancement CCVUSP	20 %	7 000 €
Coût d'objectif HT	100 %	35 000 €

- **PRECISE** que cet équipement pourra être mis à disposition des communes pour leurs chantiers d'entretien d'espaces verts, dans le cadre d'une convention de mise à disposition gracieuse.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus en investissement budget principal de la CCVUSP 2022, chapitre 21.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

The image shows a circular official seal of the CCVUSP (Communauté de Communes Vallées de l'Artois) with a signature in black ink over it. The seal contains the text 'Communauté de Communes Vallées de l'Artois' and 'CCVUSP'.